

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 3 avril 2019 portant nomination des examinateurs spécialisés dans le cadre de l'organisation des épreuves orales du concours externe de capitaine au titre de l'année 2018

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2017-142 du 6 février 2017 fixant les modalités d'organisation des concours et de l'examen professionnel prévus aux articles 5 et 13 du décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2017 relatif aux programmes des concours et de l'examen professionnel prévus aux articles 5 et 13 du décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2018 portant ouverture d'un concours externe de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les examinateurs spécialisés nommés dans le cadre de l'organisation des épreuves orales du concours externe de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 sont :

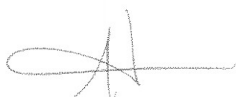
- Monsieur Mathieu BATEL, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Pierre BILLARD, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Julien SCHAMBER, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Daniel COCO, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Frédéric COLLET, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Michaël DELALANDE, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Laurent EDY, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ; ;
- Monsieur Gilles GERBAL, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ; ;
- Madame Mathilde GIMBERT, conseillère sportive de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Damien GUILLEMIN, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ; ;
- Monsieur David HIRTT, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Damien LACOUR, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Jacques LAVEZAC, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Julien LHOT, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur David MAGALHAES, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Fabrice MICHAELY, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Teddy MILLET, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Vincent PERRON, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Christophe PIZZO, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Frédéric POINOT, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Philippe POVEDA, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Emmanuel SALLIC, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Didier TOURTEAU, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Monsieur Sébastien VERRIER, conseiller sportif de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Madame Carine WERR, conseillère sportive de sapeurs-pompiers professionnels.

Article 2

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 03 avril 2019

La sous-directrice de la doctrine et des
ressources humaines



Mireille LARREDE